



## Recommandation 31 (1949)

# Centre européen de la culture

Assemblée parlementaire

(Doc. 101, 3e partie)

Il est recommandé au Comité des Ministres d'instituer un Centre européen de la Culture, dont la mission essentielle serait :

1. De réunir la documentation indispensable à une action suivie dans le domaine de la culture;
2. D'élaborer des études préparatoires aux décisions à prendre par le Conseil de l'Europe;
3. De resserrer les liens existants et d'assurer la coopération souhaitable entre les universités et les institutions culturelles des divers pays européens ou entre pays de même tradition;
4. De favoriser la diffusion et la traduction d'oeuvres représentatives des valeurs civilisatrices communes à ces pays;
5. De faciliter les échanges de professeurs d'université pour une série annuelle de cours, ainsi que les échanges de maîtres, d'étudiants, d'artistes et de techniciens;
6. De prendre contact avec les organismes de presse, de théâtre, de radio et de cinéma, afin d'établir la coordination indispensable à la cause de l'unité européenne.

L'Assemblée est d'avis qu'il appartiendra aux organisateurs du Centre européen de la Culture de juger s'il y a lieu de fonder dans chaque pays une filiale du Centre, travaillant en liaison avec celui-ci.

